

**Arrêté n° 2021-146 portant renouvellement de Monsieur Pierre PAOLETTI en qualité de directeur du département de biologie.**

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le décret du 7 avril 2017 portant nomination de Monsieur Marc MÉZARD, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS, notamment ses articles 17 et suivants ;

Vu l'arrêté n°2017-62 du 28 août 2017 portant nomination de Monsieur Pierre PAOLETTI en qualité de directeur du département de biologie ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Pierre PAOLETTI, directeur de recherche, est renouvelé dans ses fonctions de directeur du département de biologie.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 31 août 2021. Il prend fin le 31 décembre 2024.

**ARTICLE 3 :** Le présente arrêté sera publié sur le site intranet de l'ENS.

**ARTICLE 4 :** Le directeur de l'École normale supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 01/07/2021

Le directeur de l'École normale supérieure

**SIGNÉ**

Marc MÉZARD